



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 34332

### Texte de la question

On estime à deux millions environ le nombre de personnes atteintes de fibromyalgie. Or, bien que les conditions de prise en charge de cette maladie invalidante se soient sensiblement améliorées, celle-ci n'est toujours pas reconnue par les autorités sanitaires. Qui plus est, aucune recherche n'a été encore entreprise pour en connaître les origines et pour mettre au point une thérapie véritablement efficace. M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation parfaitement anormale.

### Texte de la réponse

La fibromyalgie est une maladie rare qui reste en effet aujourd'hui une association de symptômes disparates, d'étiologie inconnue, de physiopathologie indéterminée, sans critère diagnostique ni traitement spécifique. Malgré de nombreux travaux menés en France et dans le monde, les hypothèses étiologiques (traumatique, génétique, infectieuse et environnementale) avancées n'ont pas été validées. L'hypothèse environnementale et notamment celle de l'intoxication par les pesticides organophosphorés n'a pas été retenue par l'Institut de veille sanitaire (InVS). La recherche a permis de mettre en évidence diverses anomalies liées à des mécanismes physiopathologiques centraux (perception de la douleur, troubles du sommeil et de l'humeur) et périphériques (perturbations métaboliques et microcirculatoires). Par ailleurs, une unité de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) travaille sur les réseaux neuronaux médullaires et réalise une étude utilisant l'électromyographie chez les patients présentant une fibromyalgie. Enfin, la direction générale de la santé vient de saisir l'Institut de veille scientifique de l'analyse d'une enquête réalisée par un médecin anesthésiste sur cette maladie. Il n'existe à ce jour aucun traitement spécifique ou d'efficacité constante. Le traitement médicamenteux fait appel à trois types de produits : antalgiques, médicaments à visée psychotrope, médicaments à visée métabolique. Les thérapeutiques non médicamenteuses font appel à trois types de méthodes : réflexothérapie, acupuncture, neurostimulation, d'une part, physiothérapie, kinésithérapie (massages, étirements, balnéothérapie, réadaptation à l'effort, biofeedback), d'autre part, relaxation, sophrologie, thérapie comportementale enfin. L'information des médecins est désormais effective puisque l'enseignement de la fibromyalgie est inscrit dans le programme du deuxième cycle des études médicales : le bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, traitant de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, mentionne un enseignement consacré aux douleurs des membres et des extrémités dans lequel s'intègre la fibromyalgie. Les médecins-conseils et les médecins des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel y sont sensibilisés. Enfin, le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées s'est engagé dans le cadre de la loi de santé publique actuellement examinée par le Parlement à inscrire la prise en charge des maladies rares et le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des maladies chroniques comme des priorités d'actions. Ces plans viseront à améliorer l'information des médecins et du public, l'accès au diagnostic, au traitement et à la prise en charge globale du patient tant du point de vue sanitaire que social avec notamment une meilleure compensation des handicaps et incapacités dus à ces pathologies.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription** : Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 34332

**Rubrique** : Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 février 2004, page 1349

**Réponse publiée le** : 23 mars 2004, page 2368